

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	32
NOMBRE DE POUVOIR :	11

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 20 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. DAUGA – MME MEDDA – M. BOUYRIE – M. VARTAVARIAN – M. LABORDE – M. GUILLAMET – M. MOUSTIE – M. DUBEARNES – M. BAYENS – M. DUCAMP – M. TOLLIS – M. DARRIGADE – MME JAY – M. DE LA RIVA – MME DARTIGUEMALLE – M. DIRIBERRY - MME LIBIER – M. BELESTIN – MME CAZALIS – M. VENDRIOS – M. GARAT – M. BETBEDER – M. BREDE – M. GELEZ – M. ROMAIN – MME BERGEROO – M. BECUS – M. CASTETS – M. COUTURE – M. DAULOUEDE – MME GONSETTE – M. JAMMES

Ont donné pouvoir : M. HERNANDEZ A M. DE LA RIVA, MME COUNILH A M. BETBEDER, M. COELHO A MME BERGEROO, M. PACOUAU A M. MOUSTIE, M. BOUHAIN A M. JAMMES, M. ROSPARS A MME DARTIGUEMALLE, M. DARETS A M. BECUS, M. JOIE A MME MEDDA, M. LAPEYRE A M. BELESTIN, MME GARATE A MME CAZALIS, M. REMAZEILLE A M. LABORDE,

Absents excusés : MME ADOUY – M. CASTEL - M. BRUTAILS – M. CAS – M. LABASTE – M. PEREZ – M. BENOIST – MME EVENE – M. BELLANGER – MME GRACIET – M. LATXAGUE – M. FORGUES – M. LAUDINET – M. LARD – MME DEMASDELAGE – MME GIRAUDO – M. LANGOUANERE – M. PERIAUT -

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2024-02-04 – OBJET : Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe

Suite à la création du SM EMMA au 01/01/2019 et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, nous proposons au Comité Syndical, pour rendre effectif un avancement de grade d'un agent, la création d'un emploi de Technicien Principal 1^{ère} classe pour



assurer les missions de responsable des services process et maintenance au sein du SM EMMA à compter du 01/03/2024.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la possibilité de procéder à un avancement de grade d'un agent responsable des services process et maintenance

Considérant les critères d'avancement de grade,

Considérant le tableau des effectifs,

Le Comité Syndical,

DECIDE

De créer un poste permanent à temps complet de technicien principal 1^{ère} classe pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par un agent du SM EMMA,

Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35H00,

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre des techniciens principaux,

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget Eau Potable 2024 aux chapitre et articles prévus à cet effet,

De mettre à jour le tableau des effectifs avec la fermeture d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe suite à l'ouverture du poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

La présente délibération prendra effet à compter du 01/03/2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 27 février 2024

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER

